

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 15 mars 2023 modifiant l'arrêté du 09 juin 2022 conférant la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire

NOR : JUSK2307430A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 31 décembre 2003 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 09 juin 2022 conférant la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire ;

Sur la proposition du directeur de l'administration pénitentiaire,

Article 1^{er}

Les dispositions de l'arrêté du 09 juin 2022 conférant la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire sont modifiées comme suit :

Au lieu de, dans la promotion classique :

Echelon bronze

Donard (Thierry)

Directeur de l'administration pénitentiaire adjoint

Lire, dans la promotion exceptionnelle :

Echelon or

Donard (Thierry)

Directeur de l'administration pénitentiaire adjoint

Article 2

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des décorations, médailles et récompenses.

Fait, le 15 mars 2023

Pour le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et par délégation

Le directeur de l'administration pénitentiaire

Laurent RIDEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.